

Sup n°1 au N° 96
novembre 2017

prix : 1 euro



BULLETIN

de la FSU 85

FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE

enseignement, éducation, recherche, culture, formation, insertion

LA ROCHE/YON BELL PPDC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

déposé le 17 novembre 2017



Spécial AESH

Formation syndicale

« Pour le développement d'une pratique professionnelle des AESH dans les écoles »

Lundi 15 janvier
9h / 12h – 13h30 / 16h30

SOMMAIRE

page 1	: éditorial
page 2	: les témoignages d'AESH
page 3	: les intervenants
page 4	: les modalités d'inscription

Nous vous donnons l'occasion d'entrer dans votre nouveau métier par la rencontre de formateurs et de pairs.

Sachez saisir cette occasion sans vous culpabiliser de ne pas accompagner votre élève ce jour-là en le laissant sous la responsabilité de l'enseignant(e).

Votre avenir professionnel et les conditions dans lesquelles vous allez exercer sont essentiels pour vous.

La FSU veut vous accompagner dans la définition de ce nouveau métier qui, non seulement occupe votre quotidien, mais définit aussi votre mode de vie. Nous devons, ensemble, construire ce qu'il doit devenir pour trouver votre place dans la classe et pouvoir en vivre dignement.

Venez échanger autour de problématiques :

- Quelle place dans les écoles et établissements scolaires ?
- Comment accompagner l'élève au quotidien et dans la proximité ?
- Quel salaire ? Quel contrat ?
- Les droits à la formation
- Les conflits au travail et droits syndicaux

Le secrétaire départemental
Jean-Jacques BOBIN

Quelle place dans les écoles ? Pour quel contrat ? Pour quelle reconnaissance ?

«A la rentrée, je devais accompagner deux élèves sur deux écoles primaires ; j'ai un contrat de 20h. La semaine dernière, c'est-à-dire trois semaines après la rentrée, j'ai appris que je devais aussi accompagner un élève dans un collège. Les élèves des écoles primaires ne bénéficient plus que de 6h30 d'accompagnement au lieu de 10h. Comment faire pour organiser mon emploi du temps entre ces trois élèves et pour assurer mes déplacements entre ces trois établissements scolaires différents ? ... »

Actuellement compte-tenu de l'inflation, l'indice minimum qui correspond au SMIC est revu annuellement pour les AESH en CDD.

Cette réactualisation est aussi reportée sur les échelons suivants afin de maintenir l'écart entre les AESH en CDD et CDI ?

- Ce procédé sera-t-il maintenu ?
- Si non en cas d'inflation y aura-t-il une revalorisation annuelle ?

« ... Cette année encore, je suis en CDI pour l'année scolaire après avoir enchaîné 6 CDD. Cela fait 4 ans que j'ai une quotité horaire de 18h. J'ai demandé à plusieurs reprises à avoir un contrat avec plus d'heures. Mes demandes n'ont pas été entendues. Je ne peux pas vivre dignement avec un salaire de 562 euros par mois et vivant seule avec des enfants à élever.... »

« ...le 1er septembre, j'arrive dans cette école maternelle pour accompagner un élève de MS. Il n'est pas encore scolarisé. J'attends depuis trois semaines que cet élève arrive ...je ne sais pas trop quelle place avoir dans cette école ... »

Je viens de recevoir le bulletin spécial AESH . Je l'ai parcouru rapidement car je dois partir accompagner un élève pour lui faire passer le brevet des collèges ; rôle dans lequel les AESH sont de plus en plus sollicités ce qui en soit ne me dérange absolument pas mais qui ne semble pas avoir été prévu à l'origine.

Pour ma part cette année j'ai accompagné en tant que scripteur, secrétaire, 4 élèves dans les examens comme le BEP, le BAC PRO et le Brevet des collèges. J'apprécie beaucoup ces moments.

Je pourrai développer sur cette nouvelle compétence très intéressante et très importante pour les élèves qui confient « leur main » à des personnes inconnues, lors de leurs examens (Bonjour la pression pour eux et donc l'importance de la mise en confiance). Je m'arrête là.

Je vais prendre le temps de relire tranquillement ce bulletin car de ce que j'en ai vu cela me paraît un travail vraiment bien, complet et pertinent.

Vraiment merci pour tout cela.

L'augmentation entre les changements d'indices pour les CDI sont en majorité de "+ 6. "

- Pourquoi une augmentation que de "+ 4 " pour le passage de 3 ans / 6 ans (indice 330) à 6ans/9 ans (indice 334) ?

Concernant la formation professionnelle pour la 1ère fois nous avons reçu des propositions de formations. Là aussi c'est une avancée qui mérite d'être soulignée et approfondie. Lors de mon entretien d'évaluation j'ai fait part de mes souhaits. J'espère que toutes ces demandes issues de tous ces entretiens seront analysées pour proposer des offres de formations correspondantes aux besoins des AESH.

Je reviens vers vous pour vous annoncer que j'ai gagné mon procès aux prud'hommes des Sables d'Olonne contre le Lycée Savary de Mauléon pour défaut de formation dans le cadre de mon CUI en tant qu'EVS de 2013 à 2015.

Je ne sais pas encore si le Lycée fait appel mais, quoi qu'il en soit, c'est une victoire à mettre à votre actif !

Je vous en remercie et vous souhaite bon courage dans vos autres "combats"...





Marie TOULLEC-THERY
Maître de conférences
en Sciences de l'Éducation
Chargée de mission « Adaptation
scolaire et scolarisation des
élèves en situation de Handicap
pour l'École Supérieure du Profes-
sorat et de l'Éducation de l'Académie
de Nantes.

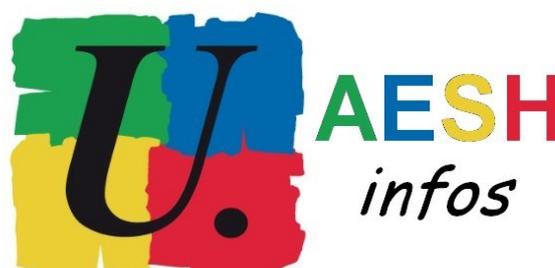
Marie Toullec-Théry est maîtresse de conférences en Sciences de l'éducation à l'Université et à l'Espé de Nantes. Elle travaille avec Corinne Marlot, enseignante-chercheure et didacticienne à l'Université de Clermont-Ferrand. Leurs recherches portent sur la construction des inégalités scolaires et plus particulièrement sur l'étude de situations d'aide et d'accompagnement, mises en œuvre par des enseignants de classes « ordinaires », auprès des élèves présentant des difficultés scolaires et des élèves en situation de handicap.



Isabelle THAREAU
Formatrice au Centre
d'Études et d'Action
Sociale, de la Roche sur

Yon, centre qui propose une formation préparant au Diplôme d'État d'Accompagnement Éducatif et Social.

Co-auteure d'un livre paru aux éditions « Chroniques sociales »



Fédération Syndicale Unitaire

*Vivre
avec des
personnes âgées*
À domicile, en établissement
Clément Pichaud - Isabelle Thureau



Sophia CATELLA
Chargée des questions de
l'ASH et responsable nationale
du SNUipp-FSU en charge du
dossier AESH.



Anne-Laure JOLIVET
Vice-Présidente de la FCPE
Vendée, chargée de l'ASH, re-
présentante des parents de l'ensei-
gnement public (FCPE) au sein de la
MDPH.

Trimestriel
N° CPPAP 0620 S 07359 - ISSN 1249-0415
Directeur de la Publication : J-J BOBIN
Imprimerie FSU 85
FSU 85 - Pôle Associatif - 71 Bd Aristide Briand
BP 01 85001 La Roche/Yon Cedex
tél. : 02 51 05 56 80 courriel : fsu85@fsu.fr
site : <http://sd85.fsu.fr>

*Ce bulletin vous a été envoyé grâce aux fichiers
informatiques des syndicats de la FSU 85.
Conformément à la loi du 8 janvier 1978, vous
pouvez avoir accès ou faire effacer les informations
vous concernant en vous adressant à la FSU 85.*

**Bulletin d'inscription à la journée de formation syndicale
du lundi 15 janvier 2018 à retourner obligatoirement
avant le 8 décembre :**

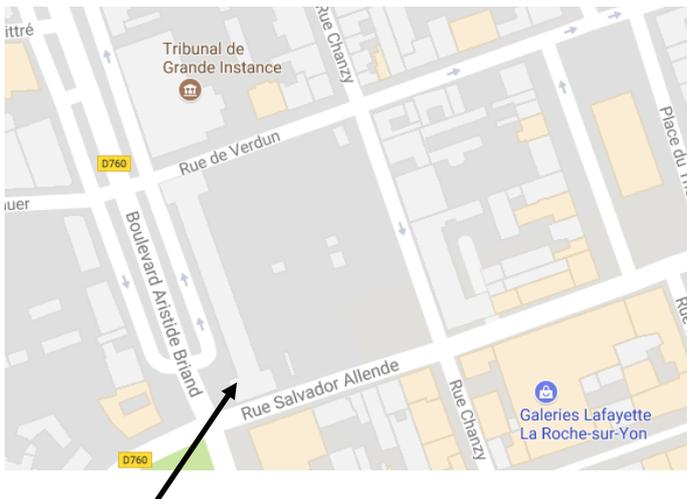
**FSU85, 71 bd Aristide Briand, BP 01, 85001 La Roche sur Yon
ou par courriel : fsu85@fsu.fr**

NOM : Prénom :

Adresse :

Mail :

Téléphone :



Lieu de la réunion :
Salle 15 (2ème étage)
71 bd Aristide Briand - La Roche sur Yon

**4 bonnes raisons pour venir à cette
journée de formation syndicale :**

1. Vous rencontrez des AESH pour échan-ger.
2. Vous bénéficiez d'interventions au cœur de vos problématiques d'AESH.
3. Vous repartirez plus fort(e) qu'en arri-vant.
4. La formation étant un droit , **vous se-rez payé(e) comme une journée de travail.**

**Pour profiter pleinement de cette journée
de rencontre, nous vous proposons de
partager un buffet froid pour 5 euros...**

afin d'échanger de façon conviviale.



Pensez à vous inscrire !

Prénom :

Nom :

Je souhaite prendre le buffet sur place

OUI - NON

**Le repas des AESH syndiqués au
SNES - SNEP - SNUEP - SNUipp
sera pris en charge par le syndicat.**